

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ÉTRANGER : 40 NF  
(Compte chèque postal : 9063.13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 NF

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1<sup>re</sup> Législature

2<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 5<sup>e</sup> SÉANCE

Séance du Vendredi 27 Avril 1962.

#### SOMMAIRE

1. — Suite du débat sur la communication du Gouvernement et vote (p. 823).

M. Pompidou, Premier ministre.

Suspension et reprise de la séance.

Explications de vote : MM. Schmittlein, Portolano, Faure, Motte.

Scrutin sur l'approbation du programme du Gouvernement. — Adoption.

2. — Dépôt de propositions de loi (p. 830).

3. — Ordre du jour (p. 830).

#### PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à onze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### SUITE DU DÉBAT SUR LA COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT ET VOTE

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la communication du Gouvernement sur son programme et le vote sur la demande d'approbation de ce programme.

La parole est à M. le Premier ministre. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Mesdames, messieurs, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les orateurs qui se sont succédé à cette tribune. Leur nombre, leur talent vont me permettre, je l'espère, de commencer cet apprentissage dont le président Paul Reynaud, avec son grand talent, a souligné en moi le manque. Ainsi arriverai-je, peut-être, monsieur le président Paul Reynaud, à me rapprocher de ce comte Molé qui avait tout de même vingt-cinq ans de vie parlementaire — il est vrai qu'il était à la Chambre des pairs, mais l'autre Chambre était censitaire — et qui fut trois ans Premier ministre, ce qui me paraît de bon augure (Sourires et applaudissements au centre et à gauche), avant d'être renversé par cette coalition dont vous avez rappelé que Lamartine, avec peut-être plus de passion que de sens politique, la qualifiait de hideuse. (Sourires et applaudissements sur les mêmes bancs.)

Je répondrai de mon mieux aux diverses questions qui ont été posées, fort des articles 20 et 21 de la Constitution qui font du Gouvernement et de moi-même les responsables devant vous de la politique à mener. Si je commets des omissions, si sur certains points mes explications sont un peu lentes, vous voudrez bien m'en excuser : je n'ai pas eu beaucoup de temps pour me préparer à ce qu'un journal du soir appelle mon « oral » (Sourires). Or, ayant fait passer beaucoup d'orateurs, après en avoir passé moi-même quelques-uns, je sais que les orateurs sont toujours très difficiles, surtout quand les membres du jury sont nombreux. (Applaudissements et rires sur de nombreux bancs.)

Je répondrai d'abord aux interventions qui ont été consacrées à l'Algérie.

\* (11)

Mesdames, messieurs, je ne suis pas de ceux qui peuvent écouter sans émotion des interventions comme celles qui ont marqué notamment la séance de nuit, qui peuvent écouter sans émotion M. Robert Abdesselam. (*Applaudissements au centre droit, à droite et sur divers bancs.*)

Je vais néanmoins essayer de dominer cette émotion et de répondre à toutes les questions essentielles qui ont été posées.

On a soulevé l'angoissante question des disparus et des prisonniers. Je puis dire que le Gouvernement — j'assume naturellement toute la responsabilité de la suite de l'action du gouvernement précédent — n'a cessé d'intervenir pour aboutir à la solution que nous espérons, c'est-à-dire retrouver les disparus et les ramener en France.

J'ai ici la liste des démarches entreprises, notamment avec la Croix-Rouge, auprès du F. L. N. Elles sont quotidiennes, elles sont constantes. Je ne prétends pas que les résultats obtenus jusqu'à présent nous donnent lieu de nous réjouir, mais je puis dire que le Gouvernement a suspendu la libération des prisonniers F. L. N. afin d'avoir en main un gage solide pour la suite des démarches en ce domaine. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.*)

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Il fallait penser à le faire avant de libérer Ben Bella! (*Protestations au centre.*)

**M. le Premier ministre.** On a beaucoup insisté sur les difficultés d'application du cessez-le-feu. Ces difficultés, indiscutablement, ont été, pour le Gouvernement, une source de préoccupations sérieuses.

On voudra bien penser, en tout état de cause, que faire rentrer dans l'ordre des hommes qui, depuis des années, sont habitués à la guérilla — et dans des conditions que notre armée ne leur avait pas rendues confortables — n'est pas une tâche qui puisse être menée à bien du jour au lendemain. Mais, pour ne retenir que l'essentiel, il convient de dire que le cessez-le-feu s'est, dans l'ensemble, exécuté d'une manière correcte...

**M. Ahmed Djebbour.** C'est inexact.

**M. le Premier ministre.** ... que les actions terroristes imputables au F. L. N. ont diminué dans la proportion des neuf dixièmes et que, si certaines exactions ont été signalées, elles ne sont ni systématiques, ni étendues à la généralité du territoire. Elles sont d'ailleurs plus répandues dans des régions où d'autres influences s'exercent.

Par ailleurs, des lenteurs inévitables se sont produites dans l'application des accords et dans la mise en place des commissions prévues. Mais sur ce point, comme on l'a déjà dit ici, les choses sont maintenant très avancées. Il appartient à l'exécutif provisoire d'assurer l'ordre public et de prendre toutes dispositions nécessaires, notamment vis-à-vis des formations de l'A. L. N.

**M. le ministre d'Etat** et moi-même nous en sommes très nettement entretenus avec le chef de cet exécutif et nous l'avons invité à prendre les responsabilités qui sont les siennes vis-à-vis du Gouvernement français comme vis-à-vis de l'Algérie. Je suis actuellement convaincu que l'exécutif provisoire et son chef feront en la matière tout leur possible.

Il a beaucoup été question également des garanties données aux Français d'Algérie et aux musulmans par la déclaration générale des accords d'Evian. Je rappelle en tout cas que la déclaration générale et les déclarations ultérieures des membres du G. P. R. A. qui l'ont confirmée indiquent bien que le F. L. N. s'est engagé à faire campagne en faveur de l'indépendance sans la coopération lors du référendum par lequel les populations se prononceront. Le résultat de ce référendum, en vertu même des accords d'Evian, s'imposera au futur Etat algérien. Telle est ma réponse à la première des questions, la plus grave, qui m'ont été posées par M. Lauriol.

D'autre part, tous ceux qui voudront rester Français le resteront au regard de la France, qu'ils soient musulmans ou d'origine européenne; ils conserveront l'intégralité des droits que cette qualité leur confère, que ce soient les droits politiques, dont ils ne peuvent en France être déchés, ou le droit de faire appel à la solidarité de la nation en invoquant le bénéfice des mesures d'aide aux rapatriés.

Ils pourront à tout moment, qu'ils soient musulmans ou d'origine européenne, revenir en métropole et retrouver leur place au sein de la nation; aucune représaille, directe ou indirecte, (*Mouvements divers au centre droit et à droite*) ne pourra en Algérie être exercée contre quiconque à l'occasion de son activité politique.

L'application rigoureuse de cette disposition est pour le Gouvernement l'un des principes fondamentaux sur lesquels doit

s'établir l'éventuel Etat algérien. (*Très bien! très bien! sur de nombreux bancs.*)

Je dois dire, mesdames, messieurs, que tout cela serait grandement facilité si les Français d'Algérie, éventuellement sous l'impulsion de leurs élus, adoptaient une attitude différente de celle qu'adoptent encore, semble-t-il, les populations des villes d'Alger et d'Oran (*Très bien! très bien! au centre et à gauche.*) s'ils acceptaient de tenir le contact, comme ils l'ont commencé, avec le Gouvernement français, avec le haut commissaire, avec l'Exécutif provisoire, qui sont tous là, en France et en Algérie, pour veiller et préparer leur avenir. (*Très bien! très bien! au centre et à gauche.* — *Interruptions au centre droit.*)

Dans les discours que j'ai entendus cette nuit, je m'étonne, à ce point de vue, de n'avoir que très peu perçu une condamnation explicite de l'activité de l'organisation qui, dans tous ces domaines, va à l'encontre de tous les souhaits et de toutes les déclarations que l'on a faites ici. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

On nous a demandé si le Gouvernement français continuerait à construire des écoles. Construire des écoles? Qui donc les démolit. (*Très bien! très bien! au centre et à gauche.* — *Exclamations au centre droit.*)

On nous a demandé si le Gouvernement français favoriserait le rapatriement de ceux qui le désirent. Or nous sommes obligés, pour assurer ce rapatriement, d'imposer des mesures militaires et de bien vérifier avant chaque départ que les bateaux ou les avions qui doivent transporter ces rapatriés ne vont pas sauter. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Je tiens à répéter qu'en cette matière aucun Français ne peut se défendre, et en tout cas pas moi, d'une grande émotion.

Sur tout cela le Gouvernement veillera, comme je l'ai dit dans ma déclaration, jalousement et fermement. Je ne puis vous en dire davantage: je ne puis faire mes preuves avant d'avoir commencé.

Le Gouvernement ne fait d'ailleurs que poursuivre l'œuvre de celui qui l'a précédé; M. le ministre d'Etat ici présent a pendant des mois lutté pied à pied pour cette cause dans des conditions qui sont, je l'espère, de bon augure pour un avenir qui de toute manière n'est pas celui dont nous avions rêvé. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.* — *Interruptions au centre droit.*)

Je voudrais, maintenant, répondre avec quelques précisions, quoique rapidement — j'y suis évidemment forcé — à quelques-unes des interventions qui ont porté sur les problèmes sociaux et économiques.

**M. Habib-Deloncle** a parlé des zones de salaires. Malgré leur faible incidence sur le niveau des salaires, qui sont fixés dans le cadre de la libre discussion, je ne méconnais pas qu'il existe un problème des zones de salaires et qu'il y aurait lieu de procéder à un nouvel examen de ce problème en tenant compte des répercussions économiques et sociales qu'il pose.

De même, **M. Habib-Deloncle** a soulevé le problème de l'intéressement. A la suite du rapport de la commission d'étude des problèmes relatifs à l'association ou l'intéressement des travailleurs à l'entreprise, instituée par le décret du 15 juin 1961 auprès de mon prédécesseur, un projet de loi a été adopté récemment par le conseil des ministres et il est, vous le savez, déposé sur le bureau de l'Assemblée. Je compte publier le rapport et j'espère que le projet de loi fera l'objet d'un très large débat devant vos Assemblées.

**M. Dorey** a évoqué notamment le problème de l'indice des 179 articles et de sa modification. J'ai dit qu'il était vraisemblable que soit franchi, le mois prochain, le seuil entraînant le relèvement automatique du S. M. I. G. Je répète que le Gouvernement n'utilisera pas de mesures subalternes pour éviter ce relèvement. En ce qui concerne plus particulièrement l'indice de référence, je confirme qu'un nouvel indice est à l'étude depuis plusieurs mois. Ce nouvel indice sera national et non pas seulement parisien, c'est-à-dire qu'il ira dans le sens souhaité par l'orateur. Il traduira avec plus de fidélité la réalité économique nationale et sera à l'abri des fluctuations brutales spontanées, voire provoquées. Son adoption pose cependant des problèmes délicats et ne saurait évidemment intervenir avant un certain délai.

**M. Dorey** m'a demandé également de ne pas décevoir la volonté de rénovation de nos structures agricoles afin de faire face aux engagements qui ont été pris à Bruxelles. La loi d'orientation agricole a apporté au monde paysan un élément essentiel de définition de son niveau de vie par rapport aux autres catégories sociales et professionnelles. J'ai dit et je répète que ce sera un des soucis majeurs du Gouvernement de l'appliquer et de la compléter selon une procédure qui sera rapidement définie avec le souci de l'efficacité. Les textes législatifs à prendre seront soumis à votre Assemblée dès cette session. Les textes réglementaires seront préparés.

En ce qui concerne plus particulièrement les structures agricoles, le texte sur l'agrément des groupements de producteurs sera prêt prochainement. De même, le Gouvernement, je l'espère, sera en mesure de vous proposer dès cette session un projet de loi relatif à l'enseignement agricole et qui ira dans le sens de la parité de traitement des enfants de nos villes et de nos campagnes.

M. Marcellin a posé une question pertinente au sujet des mesures particulières en faveur des régions rurales défavorisées. Je puis lui dire que les articles 20 à 22 de la loi d'orientation ont prévu la création de zones spéciales d'action rurale. Deux zones ont été créées : en Bretagne et en Lozère. Les crédits existent pour la mise en œuvre de ces textes. A la lumière des résultats obtenus, le Gouvernement étudiera s'il y a intérêt à étendre les mêmes avantages à d'autres zones.

Plusieurs orateurs ont soulevé le problème de la situation défavorisée des départements d'outre-mer. Je n'ai évidemment pas le temps de répondre en détail sur ce problème. J'indique simplement que nous cherchons les solutions souples et adaptées, et que le ministre chargé de ces départements et de ces territoires les visitera tous avec l'intention de se rendre compte sur place des besoins et des solutions nécessaires.

M. Bergasse a évoqué les difficultés récentes qui se sont produites lorsque la commission de la défense nationale a voulu envoyer une mission en Algérie. Seules des nécessités d'ordre public ont pu justifier de façon tout à fait exceptionnelle qu'il soit fait obstacle à l'accomplissement de certaines missions en Algérie. Je compte que les circonstances vont permettre de mettre fin à ces mesures restrictives qu'il n'est nullement dans l'intention du Gouvernement de perpétuer. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Félix Kir. Très bien !

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs, dans la déclaration que j'ai lue hier beaucoup d'orateurs ont souligné que la politique extérieure ne jouait qu'un rôle insuffisant.

J'avais dû, il est vrai, étant donné la variété et l'importance des sujets et le désir de ne pas trop lasser votre attention, me limiter à quelques principes essentiels qui continueront à guider l'action du Gouvernement et que je rappelle : maintien de l'Alliance atlantique, poursuite de la politique européenne, développement des rapports avec les pays africains naguère administrés par la France.

On a regretté que je ne me sois pas étendu davantage et même me sois abstenu de noter certains grands problèmes. L'Assemblée comprendra, j'en suis sûr, qu'il ne me soit pas possible d'entrer maintenant dans un exposé détaillé sur la politique étrangère. (Murmures et exclamations sur de nombreux bancs.)

Un exposé de cette nature ne doit pas être improvisé. Il ne doit pas non plus être esquivé car son objet est trop important. Je propose donc que le plus tôt possible, au cours de la présente session, un débat soit prévu et organisé.

Sur certains bancs à gauche. Sanctionné par un vote.

M. le Premier ministre. Le Gouvernement aura à cœur à cette occasion de s'expliquer dans tous ces domaines.

M. Jean Legendre. Un débat suivi d'un vote, monsieur le Premier ministre. (Très bien ! très bien ! sur de nombreux bancs.)

M. le Premier ministre. Beaucoup d'orateurs se sont particulièrement concentrés sur une question particulière qui est celle de l'Europe.

Je connais la passion européenne de la plupart des parlementaires ici présents ; il m'est cependant apparu quelquefois que la composition du Gouvernement rendait chez certains cette passion un peu plus vive hier soir. Néanmoins je ne chercherai pas à éluder le problème.

Je n'éprouve aucune hésitation à marquer nettement que la politique européenne est devenue le fondement même de la politique internationale de la France. Elle trouve normalement sa place dans une discussion sur la politique générale du Gouvernement.

La France, depuis des années, et plus encore depuis la transformation de l'Afrique, conçoit son avenir et ne peut le concevoir que dans un cadre européen. Une union européenne solide et vivante, sur le plan politique comme sur le plan économique, paraît être la condition de la survie d'une civilisation. Cette union est nécessaire aussi pour permettre à l'Europe occidentale de jouer le rôle qui lui revient de ce côté de l'Atlantique et d'être le partenaire égal des Etats-Unis à l'intérieur du monde libre.

Cette Europe — je l'ai dit hier — est en train de naître économiquement grâce au Marché commun. La France a toutes

raisons d'en être satisfaite, d'autant plus qu'elle a conscience d'en avoir été un des artisans essentiels. J'ai déclaré et je dois répéter que grâce à la politique qui a été suivie avec obstination depuis le redressement financier de fin 1958, le traité de Rome qui créait la Communauté économique européenne a pu être scrupuleusement appliqué. Bien plus, cette application a été, sur notre initiative, accélérée en 1960 et va l'être une seconde fois très prochainement.

La politique commune agricole a pu être établie entre les Six et nous en poursuivons rigoureusement la mise en œuvre.

Bref, tout se passe comme si l'unité économique des six pays devait être prochainement acquise. Qui aurait, il y a cinq ans, alors que l'assemblée précédente discutait de la ratification du traité, prédit qu'en 1962 le Marché commun serait plus qu'à moitié réalisé et que la France en aurait été un des artisans, sinon l'artisan essentiel ? (Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs au centre gauche.)

Naturellement, il faut que l'union politique suive l'union économique. Ici encore, la France a pris une initiative. Voilà bientôt deux ans qu'elle cherche à convaincre ses partenaires qu'à vouloir poursuivre le Marché commun sans rien faire sur le plan politique, on risque de s'engager dans une impasse et de voir un jour toute la machine bloquée faute de l'impulsion qui est indispensable et qui ne peut être que d'origine politique.

La France a présenté à ses partenaires des propositions. Il s'agissait de commencer au plus tôt tout ce qu'il est possible d'entreprendre dans ce domaine, bien différent de l'économie, qui est celui de la politique extérieure et par conséquent aussi de la défense, c'est-à-dire, dans l'immédiat, de réunir les gouvernements, de les faire discuter et travailler ensemble, de décider des actions communes possibles, de créer les organes administratifs nécessaires, bref de faire tout pour prendre l'habitude de la vie en commun et pour préparer les évolutions qui conduiraient à d'autres progrès et notamment à la création des institutions indispensables. Méthode pragmatique, mais qui aurait le mérite de se placer sur le terrain du réel, c'est-à-dire sur le plan des gouvernements qui actuellement détiennent les responsabilités politiques et ne peuvent s'en décharger que dans la coopération et dans l'accord.

Bien des critiques naturellement ont été portées contre ces projets. Je n'ai pas besoin de les rappeler à cette tribune où elles ont été si souvent formulées par certains. Mais ce qui est remarquable, c'est que jamais aucun de nos partenaires n'a formulé de contreproposition, aucun n'a mis en avant une autre méthode pour réaliser l'union politique de l'Europe. (Protestations à droite, à l'extrême gauche et sur certains bancs au centre. — Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Jean Legendre. C'est inexact.

M. le Premier ministre. C'est que l'on sait très bien, en effet, qu'il n'en est pas d'autres si l'on veut aboutir. Et puis, pourquoi ne pas le dire, depuis quelques mois, la candidature de la Grande-Bretagne a changé les données du problème et offert une raison pour certains de chercher à reculer les échéances. (Applaudissements sur quelques bancs à gauche et au centre.)

La France n'est pas de ceux-là. Elle a tout fait pour le succès du Marché commun. Elle est résolue à tout faire pour parvenir à l'union politique qui est sa suite indispensable. Le Gouvernement ne ménagera pas ses efforts à cette fin. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Je terminerai, mesdames, messieurs, en redisant encore quelques mots du problème de nos institutions. On a beaucoup parlé, à cette tribune, de la Constitution, de son application, voire de sa révision.

M. le président Paul Reynaud, notamment, a rappelé la solution, pour laquelle il combat depuis longtemps, de la dissolution automatique de préférence à la dissolution discrétionnaire.

Je ne sous-estime pas les arguments qui peuvent être avancés en faveur de cette thèse.

Si, notamment sur l'initiative parlementaire, dont la possibilité est prévue par la Constitution, de telles suggestions se trouvaient au centre de nos préoccupations, c'est une solution qui devrait être étudiée avec le plus grand soin et je ne doute pas que le chef de l'Etat lui-même, qui attache, comme nous le savons tous, la plus grande importance aux paroles du président Paul Reynaud (Sourires et murmures sur divers bancs) étudierait, comme moi-même, cette question avant de trancher.

M. Paul Reynaud. Monsieur le Premier ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le Premier ministre. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. Paul Reynaud, avec l'autorisation de M. le Premier ministre.

**M. Paul Reynaud.** Je vous remercie, monsieur le Premier ministre.

Je vous poserai une question : Lui demanderez-vous de le faire ?

**M. le Premier ministre.** De faire quoi ?

**M. Paul Reynaud.** Lui demanderez-vous d'étudier la révision de la Constitution, ce qui est votre rôle aux termes de la Constitution ?

**M. le Premier ministre.** Ce serait, en effet, mon rôle de lui demander éventuellement d'étudier une révision de la Constitution. Pour l'instant, je me bornerai à l'informer, s'il ne l'est déjà — mais il l'est — des arguments que vous avez fournis et de votre thèse.

Par ailleurs, je me propose d'examiner cette question et de dire franchement mon avis lorsque je serai décidé. (*Exclamations à l'extrême gauche et à droite.*)

Mais, actuellement, je ne suis décidé qu'à une chose : appliquer cette Constitution. (*Murmures sur de nombreux bancs.*)

Je suis décidé notamment à l'appliquer dans les rapports entre le législatif et l'exécutif, à l'appliquer loyalement et avec une exacte franchise, comme l'a demandé M. Bertrand Motte, dans les rapports entre le Gouvernement et sa majorité... (*Exclamations sur de nombreux bancs à l'extrême gauche et à droite.*)

*A gauche et au centre.* Pourquoi pas ?

**M. Edmond Bricout.** Qu'est-ce qui vous choque ?

**M. le Premier ministre.** ... sur laquelle il sait qu'il peut compter. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. René Cassagne.** Profitez-en vite, elle ne reviendra plus !

**M. le Premier ministre.** Monsieur le député, le *Canard enchaîné* use d'une autre formule en réponse à la vôtre : « Pas de paris ! ».

**M. Francis Vals.** Pas de paris stupides !

**M. le Premier ministre.** Je ne me serais, bien entendu, pas permis d'ajouter l'adjectif. (*Sourires.*)

**M. Raymond Schmittlein.** Excellent !

**M. le Premier ministre.** Je tâcherai de rendre harmonieux et confiants les rapports entre l'exécutif et le législatif.

*A droite.* Ils ne le sont donc pas !

**M. le Premier ministre.** Je le ferai notamment en m'appuyant sur la majorité, mais je me propose et j'espère entretenir des rapports confiants et constructifs avec l'opposition, avec une opposition démocratique et constructive telle que celle qu'a bien voulu me laisser prévoir M. Leenhardt. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. René Cassagne.** Voilà l'ouverture à gauche !

**M. le Premier ministre.** Cette volonté du Gouvernement, je souhaite de tout cœur qu'elle soit partagée par le Parlement. C'est la meilleure chance qui nous soit donnée à tous — sans revenir à des pratiques et à des institutions mortelles, parce que source de faiblesse pour la nation — de renforcer un régime de démocratie dans lequel les Assemblées joueront leur rôle. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs au centre gauche.*)

**M. le président.** Nous arrivons aux explications de vote.

**M. Bertrand Motte.** Je vous demande, monsieur le président, de bien vouloir nous accorder une brève suspension de séance.

**M. le président.** La séance est suspendue pour une demi-heure environ.

(*La séance suspendue à onze heures trente-cinq minutes, est reprise à douze heures quinze minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Quatre orateurs sont inscrits pour expliquer leur vote. Je rappelle que le temps de parole est de cinq minutes par orateur.

La parole est à M. Schmittlein. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Raymond Schmittlein.** Monsieur le Premier ministre, en réponse à votre déclaration ministérielle, un des plus éminents orateurs de cette Assemblée prononçait hier, dans la discussion générale, un discours qui n'eût pas été déplacé dans une réception à l'Académie française.

Il vous rappelait, en particulier, le souvenir d'un de vos prédécesseurs, fort peu illustre — il n'eût point l'heur d'être parle-

mentaire — et vous glissait, à cette occasion, au milieu d'éloges soigneusement mesurés, quelques avertissements en forme d'amical persiflage.

Le comte Molé était inconnu de tous, disait-il, comme vous ; ses opinions complètement ignorées du public, comme les vôtres ; il avait la faveur du roi, comme vous.

Il faut croire que mes amis du groupe de l'Union pour la nouvelle République et moi-même avons plus de chance que notre honorable collègue. Nous vous connaissons fort bien, et depuis près de vingt ans. Vous faisiez partie alors de la grande famille de la Résistance et de la plus étroite famille gaulliste. Si un grand nombre de nos collègues ignorent — et je le regrette — votre opinion sur *Britannicus*, par contre vos idées politiques ont ceci d'étrange qu'elles concordent parfaitement avec les nôtres. (*Sourires.*)

Enfin, si vous avez la confiance de celui qu'un hebdomadaire satirique compare habituellement au Grand roi, et que nous, vieux républicains, considérons toujours comme le chef des Français libres et le restaurateur des libertés républicaines, cela n'est nullement pour nous déplaire. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous vous souhaitons donc, entre autres infortunes, de rester aussi longtemps à la tête de ce Gouvernement que le comte Molé resta à la tête du sien. Quelques appréhensions que puissent nourrir certains de nos collègues, dont une part sont sincères et les autres simplement habiles, je crois que, malgré le renouveau des périls qui l'assailent, la République se porte assez bien. Et pour sauver une troisième fois le pays et ses institutions, nous faisons entière confiance à l'homme dont le seul but était, déjà en 1940, de rendre la parole au peuple français.

C'est dire, monsieur le Premier ministre, que nous vous faisons confiance aussi. Ce n'est pas une confiance maussade et confirmée du bout des lèvres que je viens vous exprimer au nom de mes amis. Vous avez exposé hier à cette tribune très clairement vos intentions et votre programme. C'est donc sur quelque chose de positif qu'est basée notre adhésion et je suis heureux de vous dire que si nous avons éprouvé quelque surprise, c'est de vous entendre énoncer et développer des positions et des intentions qui sont absolument les nôtres.

L'action sociale du gouvernement de votre prédécesseur commence à peine à être connue et appréciée. Sa grandeur de vue, sa ténacité, ses réalisations seront jugées avec d'autant plus d'admiration qu'avec le recul on comprendra mieux au milieu de quelles difficultés il a dû agir. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

A cet égard, monsieur le Premier ministre, et sans vouloir nous dissimuler le moins du monde l'imminence et la complexité de la tâche qui reste à accomplir, je crois que votre action, continuant et développant celle de M. Michel Debré, pourra, en particulier dans le domaine social, prendre un essor et connaître un succès qui marquera définitivement la première législature de la V<sup>e</sup> République, en assurant par ailleurs la continuité de la ligne politique gaulliste.

Vous héritez d'une situation financière excellente et d'une économie en pleine expansion ; le cessez-le-feu et les accords d'Evian sont la promesse d'une paix dont les retentissements seront profonds, aussi bien sur le plan national et international que pour toute notre économie. Vous avez donc raison de vous attacher essentiellement au plan qui dessine le cadre et les objectifs de l'avenir français.

Vous avez dit que l'expansion ne cherche pas sa fin en elle-même, mais dans le progrès humain et social.

Vous avez dit que si l'avenir ne doit pas être sacrifié, cependant, dans le partage des fruits de l'expansion, priorité doit être donnée aux classes, aux professions, aux régions défavorisées.

Nous soutiendrons de tous nos efforts pour la réalisation de ce programme. Nous vous demanderons d'aller avec hardiesse de l'avant. Vous avez parlé de la stabilité des prix. Nous croyons sincèrement que ce n'est pas suffisant. L'augmentation du coût de la vie est peut-être insensible pour un certain nombre de favorisés ; elle est dure à supporter pour tous ceux qui n'ont que le nécessaire. A vrai dire, elle est pour eux insupportable. Or, nous savons qu'on peut diminuer, et d'une manière drastique, le coût de la vie. Nous savons que les principes de l'action à entreprendre ont été définis, que les prises de contact de cet hiver ont délimité les résistances. Il ne s'agit plus, aujourd'hui, d'études ou de projets, il s'agit d'agir.

De même notre groupe, qui a été l'élément moteur de la politique agricole nouvelle... (*Murmures à droite.* — *Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Jean Sagette** (*s'adressant à la droite*). La loi d'orientation, c'est tout de même nous qui l'avons votée !

**M. Raymond Schmittlein.** ... en assurant, en effet, malgré vous (*l'orateur s'adresse à la droite*) le succès du vote de la loi d'orien-

tation (*Applaudissements à gauche et au centre*), notre groupe, dis-je, exprime le vœu que soient appliquées sans délai les mesures que prévoit cette loi.

Ce que je dis là est d'ailleurs valable pour beaucoup d'autres secteurs sur lesquels il n'est point de mon propos de m'étendre en ce moment. Je vous remercie, cependant, de nous avoir promis un nouvel examen des zones de salaires.

Nous vous demandons instamment, monsieur le Premier ministre, de faire rapidement un geste pour réduire, et si possible supprimer, l'incidence de cette réglementation malheureuse et injuste sur les allocations familiales.

Dans cette voie, nous sommes prêts, monsieur le Premier ministre, à travailler avec vous dans le cadre de cette majorité qui a toujours soutenu votre prédécesseur et qui ne fera pas défaut non plus à vous-même.

Cette collaboration, lorsqu'elle a pu avoir lieu dans les années précédentes, a été particulièrement féconde. Je rappellerai seulement ici les débats et le vote de la loi d'orientation agricole au cours desquels votre majorité, dont l'U. N. R. constitue l'ossature, a joué un rôle essentiel.

Cette collaboration intime entre votre gouvernement et votre majorité, gage d'ailleurs d'une collaboration plus large entre le Parlement et le Gouvernement, devient de plus en plus nécessaire.

Certes, parmi les inquiétudes vraies ou simulées qui ont été exprimées ici, tout n'est pas digne de considération. Mais il reste que d'excellents parlementaires qui ne se sentent nullement une vocation d'opposants systématiques croient souffrir actuellement d'un véritable sentiment de frustration.

La place prise par l'ordre du jour prioritaire a pratiquement empêché le Parlement de faire entendre sa voix sur des propositions de son initiative. N'oublions pas non plus que l'extension du pouvoir réglementaire a rogné encore sur le pouvoir législatif dont nous sommes à bon droit jaloux.

Nous vous demanderons donc de nous permettre de nous prononcer sur des textes dont certains attendent depuis plusieurs mois, en même temps que nous vous demanderons de ne pas vous étonner que nous vous disions notre désaccord sur certains projets de loi d'origine gouvernementale ou, à tout le moins, sur certains de leurs aspects, et je pense ici au projet de loi sur l'intéressement, qui nous a été distribué hier et dont vous ne pourrez considérer qu'il bénéficie de l'approbation que nous allons vous donner.

Monsieur le Premier ministre, encore une fois, si votre tâche est dure, vous bénéficierez cependant de l'expérience des trois années de gouvernement de votre prédécesseur. Votre déclaration ministérielle nous a déjà prouvé que vous tiriez quelques leçons de cette expérience. Nous n'en voulons pas plus.

Monsieur le Premier ministre, je suis heureux de vous dire au nom de mes amis du groupe de l'Union pour la Nouvelle République que nous vous faisons confiance et que jusqu'à la fin de cette législature les suffrages de notre groupe ne vous manqueront pas plus qu'ils n'ont manqué à votre prédécesseur. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

*A droite. Vive Edgar Faure !*

**M. le président.** La parole est à M. Portolano. (*Applaudissements au centre droit.*)

**M. Pierre Portolano.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui. Sans vouloir incriminer personne, je constate que notre collègue M. Cathala, dernier orateur inscrit, a été en quelque sorte bousculé par ce marathon nocturne.

A ce sujet, je crois tout de même que, dans des débats de cet ordre, il eût fallu étaler d'une autre façon les interventions. (*Applaudissements au centre droit.*)

**M. Paul Coste-Floret.** Très bien !

**M. Pierre Portolano.** Nous avions demandé hier à M. Cathala de transformer son intervention en une explication de vote. Mais M. le Premier ministre a, à l'égard des élus d'Algérie, à la fois lancé un appel, auquel je voudrais répondre, et formulé une imputation, que je voudrais dissiper. En tant que représentant de certains élus d'Algérie, je ne veux pas m'y dérober. Avant d'y répondre, monsieur le Premier ministre, je présenterai quelques remarques.

Vous avez parlé des élus d'Algérie. Vous leur avez fait des reproches, tout au moins à certains d'entre eux. Ce sont probablement ceux qui n'admettent pas la politique algérienne du Gouvernement, à laquelle vous avez pris une part jusqu'ici non publique, mais, selon les augures, non moins déterminante. (*M. le Premier ministre fait un geste de dénégation.*)

Monsieur le Premier ministre, je connais votre modestie aussi bien que votre courtoisie — nous en avons eu un exemple tout à l'heure — et je comprends vos dénégations. Mais, comme nous n'avons pas été tenus au courant de la question, nous sommes bien obligés de prendre dans les organes sérieux de la presse des informations qui nous ont manqué jusqu'ici.

Avant de répondre à votre appel et à cette imputation, je fais encore observer qu'aucun élu d'Algérie, parmi ceux qui prétendent approuver la politique du Gouvernement ou qui font même profession de nationalisme, n'est monté à la tribune pour défendre les accords d'Evian.

*Au centre. Ils les ont défendus avant !*

**M. Pierre Portolano.** Je ne veux pas sonder les reins et les consciences. Je constate.

Force nous est donc bien de penser que c'est à nous, députés du groupe que j'ai l'honneur de présider, que l'appel et l'imputation de M. le Premier ministre s'adressaient. Je pourrais lui demander, mesdames, messieurs, avec la même courtoisie qu'il a montrée à notre égard, mais en me reportant aux remarques de certains de mes collègues, en quelle qualité il nous demande cela. En effet, pour reprendre la boutade de M. Legendre — que, peut-être, je ne me serais pas moi-même permis d'avancer — on a dit : « Est-il le maître ou la voix de son maître ? ». Cela dépasse d'ailleurs le problème algérien. M. Jean-Paul David a dit aussi, si je me souviens bien : « To be or not to be. Il faut que le Gouvernement se décide à exister ».

Sur ce point, la réponse n'a pas été claire, mais — je dois le dire — elle a été habile. Et je comprends, monsieur le Premier ministre, qu'il soit commode d'être à la fois un chef et de ne l'être point. Car on a les prérogatives du chef et on a tout de même quelque chose de solide sur quoi s'appuyer. M. le Premier ministre rectifiera peut-être ma citation : En le voyant justement arriver au sommet d'une carrière et si décontracté dans cette arrivée et dans cette position qui n'est ni celle du maître, ni celle du sous-maître, je songeais à Valéry et à sa « douceur d'être et de n'être pas ».

J'en reviens à mon propos. Pour nous faire ces imputations, monsieur le Premier ministre, il eût fallu d'abord ne pas nous dévaloriser.

Les imputations que je vais moi-même formuler s'adressent évidemment au gouvernement précédent. Mais le Premier ministre a eu l'élégance de dire : « Je suis solidaire du gouvernement précédent », ce qui prouve d'ailleurs l'unité de la direction suprême. Mais ce qui est un acte d'élégance est peut-être aussi une imprudence parlementaire, et son expérience, si variée dans d'autres domaines, a peut-être dans celui-ci encore quelques lacunes qu'il aura le temps de combler, nous dit-on, même si l'on se réfère au comte Molé.

M. le Premier ministre a eu l'élégance et l'imprudence de faire un bilan élogieux de son prédécesseur, alors qu'auparavant, sans incriminer les prédécesseurs, on laissait entendre qu'ils laissaient une lourde succession, pour mieux valoriser sa propre action future.

**M. Albert Marcenet.** Les temps ont changé !

**M. Pierre Portolano.** Les temps ont changé, et j'en félicite, mon cher collègue, M. le Premier ministre.

J'en tire cette conclusion logique : M. le Premier ministre s'incorpore au gouvernement précédent, donc ce que je pouvais dire à ce gouvernement, surtout en matière de politique algérienne, je peux le lui dire aujourd'hui.

Alors, mesdames, messieurs, que devons-nous faire en 1958 ? Nous devons faire le reste. Et dans quel cadre ? Dans le cadre du maintien de l'Algérie dans la République française.

A ce moment-là nous étions donc — et je m'excuse du terme — des camarades qui marchaient sur la même route, cette route que le pouvoir actuel nous avait tracée.

Mais qui a quitté cette route ? Ce n'est pas nous, c'est le pouvoir.

Il avait, dit-il, des raisons de la quitter. Seulement quand un camarade quitte la route sur laquelle il marche avec ses compagnons, c'est à lui qu'il appartient d'expliquer pourquoi il le fait, pourquoi il prend une autre route et pourquoi celle-ci sera meilleure.

Nous l'a-t-on expliqué ? Non, et au surplus on ne nous a pas indiqué ce que l'on proposait en échange.

On n'a cessé de descendre un escalier si mystérieux et si obscur que même ceux de nos collègues qui ont essayé pendant longtemps de faire comprendre cette descente aux populations d'Algérie — et c'est là la réponse à votre appel, monsieur le Premier ministre — n'ont pu expliquer cette descente.

Interrogez ces collègues en particulier. Chaque fois que la politique a été modifiée, lorsque l'on est passé du premier

référendum à l'annonce du second, lorsque l'on a parié de l'association, puis de l'Algérie algérienne avant d'arriver à l'indépendance, ils sont allés chez eux et, de bonne foi, ont essayé d'expliquer les raisons qu'ils supposaient à ce revirement, à cette descente. Pour se faire entendre, ils ont été obligés de dire à ceux qui les avaient mandatés : « C'est la dernière fois. On a été obligé de changer, mais nous vous donnons l'assurance que maintenant nous ne bougerons pas d'un pouce ». M. Neuwirth l'a dit aussi : « Nous en sommes là, mais nous n'irons pas plus loin ».

Nos honorables collègues qui ont fait cela ont été discrédités autant que nous-mêmes et, actuellement, ils n'ont aucun pouvoir pour expliquer ce que l'on a refusé de nous faire comprendre.

On a même été plus loin. Non seulement on a changé de route, mais on a procédé à des négociations politiques, lesquelles avaient été solennellement répudiées par le pouvoir.

Monsieur le Premier ministre, on n'empêchera personne de croire et on ne peut empêcher le F. L. N. de proclamer que ces négociations ont été imposées par les armes, c'est-à-dire par le terrorisme. On l'empêchera d'autant moins qu'on a négocié avec le seul F. L. N., malgré l'accord et les assurances qui avaient été données aussi sur ce point.

Alors, on en arrive à cette conclusion que l'appel auquel nous voudrions bien répondre, dans l'état actuel des choses, ne peut avoir de portée. Il y a des impossibilités matérielles et psychologiques, monsieur le Premier ministre, que vous comprendrez peut-être mieux que quiconque. Non seulement nous estimons que la politique qui a été suivie est mauvaise, mais encore et peut-être surtout que la progression de l'équivoque, je dirai même de la ruse, des contradictions avec laquelle cette politique a été menée, a fait disparaître complètement la confiance qu'on pouvait avoir en ceux qui ont mené une telle politique et en ceux qui voudraient la défendre et l'expliquer.

Voilà, monsieur le Premier ministre, les impossibilités devant lesquelles nous nous trouvons et devant lesquelles vous vous trouvez aussi.

D'ailleurs — j'ouvre ici une parenthèse — cette façon de présenter les choses, cette façon de les modifier et de les changer, n'est pas spéciale à l'Algérie. On a évoqué pour la métropole, en ce qui concerne la politique européenne et l'O. T. A. N., des lendemains qui peuvent nous faire peur.

Mais j'en reviens à l'Algérie. On a parlé des garanties. M. Lauriol vous a démontré leur faiblesse. Elles dépendront du gouvernement algérien qui est dirigé par qui vous savez. Quant à l'exécution du cessez-le-feu, M. Abdesselam vous a parlé à cette tribune. Mais au moment où il parlait — et je veux relever ce propos venu de je ne sais où — quelqu'un l'a qualifié de menteur.

Je ne veux pas non plus terminer sans évoquer ce que vous avez dit, monsieur le Premier ministre. Vous avez été sur ce point mal renseigné. Vous avez dit que les exactions, les difficultés, les égorgements, les brimades, les racketting dont nous faisons état étaient des événements épars, très rares et qui ne se produisaient que dans les villes.

Ce n'est pas exact. Tous nos collègues d'Algérie ont des témoignages directs, des dossiers, des lettres.

Si, réellement, il y a un menteur, qu'on demande la levée de nos immunités parlementaires pour nous traduire devant les tribunaux comme diffuseurs de fausses nouvelles : à ce moment-là, il y aura des témoins et vous aurez des affirmations.

Monsieur le Premier ministre, j'en ai terminé... (*Mouvements divers.*) Je m'excuse, mes chers collègues, je voudrais bien que le problème algérien soit aussi terminé, mais il ne l'est pas, et croyez que moi-même j'en suis le premier mari !

**M. Ahmed Djebbour.** M. Portolano, me permettez-vous de vous interrompre ? (*Protestations au centre et à gauche.*)

**M. Pierre Portolano.** Volontiers.

**M. Ahmed Djebbour.** Je vous remercie.

Mes chers collègues, je parle avec l'accord de mon collègue.

J'ai posé hier une question précise sur le statut réservé aux Musulmans de statut local qui désirent devenir français. Je pense que beaucoup d'entre vous... (*Interruptions au centre et à gauche.*)

**M. le président.** Nous en sommes aux explications de vote, monsieur Djebbour.

**M. Ahmed Djebbour.** Dois-je alors demander la parole pour un rappel au règlement ? Mais ici on n'a plus droit à la parole. Je le sais ! Depuis hier, on le sait ! (*Exclamations au centre et à gauche.*)

**M. Michel Habib-Deboncle.** On a répondu à votre question.

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous prie de laisser conclure M. Portolano dans le silence.

**M. Pierre Portolano.** Mes chers collègues, je crois qu'il eût été décent, quelle que soit l'application du règlement, que, dans une telle matière, on laissât parler M. Djebbour, qui se trouve dans la situation que vous savez, parce qu'il a défendu notre patrie, notre patrie. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Je crois qu'il est des interdictions qui, même justifiées par le règlement — je vois devant moi des spécialistes — ne sont pas, dirons-nous, opportunes dans l'Assemblée nationale de la République française.

Pour moi, j'en ai terminé. Je veux garder l'espoir qu'un jour un appel pourra être efficace. Je veux garder l'espoir qu'un jour nous pourrions, dans la catastrophe où nous sommes, retrouver, avec l'Algérie, l'unité nationale.

Monsieur le Premier ministre, vous qui êtes à la fois le continuateur d'une politique et, au fond, l'homme nouveau qui va la mettre en œuvre, faites en sorte que rien d'irréparable ne soit accompli. Faites en sorte qu'on trouve — et peut-être le trouvera-t-on — autre chose que ces barrières du mépris et de l'ostracisme dès lors qu'on n'est plus exactement dans la nouvelle ligne qui pratiquement fait suite à celle dans laquelle on a lancé nos vies, notre honneur, nos efforts et ceux de nos camarades musulmans.

Nous ne pouvons pas aujourd'hui vous apporter nos votes. On parle de VI<sup>e</sup> République. Je n'aime pas qu'on numérote les républiques. Pour moi, la République est indivisible, comme le territoire national doit être indivisible.

Et pour la politique algérienne, comme pour la République, prenez bien garde, monsieur le Premier ministre, qu'elle ne meure avant d'avoir vécu et qu'on ne puisse dire d'elle — de cette V<sup>e</sup> République et de votre politique algérienne dont elle ne se relèvera peut-être pas — en paraphrasant une boutade de sir Winston Churchill : « Elle est passée de l'enfance à la vieillesse décrépite sans avoir franchi le seuil de la maturité. » (*Applaudissements au centre droit.*)

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Faure.

**M. Maurice Faure.** Mesdames, messieurs, depuis le début de cette législature, le groupe que j'ai l'honneur de présider appartient à l'opposition. Cette opposition n'a d'ailleurs jamais été systématique, ainsi qu'en témoigne l'attitude que nous avons prise en plusieurs occasions, sur le problème algérien par exemple, où, si nous avons critiqué telle ou telle démarche du pouvoir, nous n'avons jamais soulevé d'objection fondamentale sur sa ligne générale pour des raisons que j'exposais encore récemment moi-même à cette tribune.

Vous dirai-je, monsieur le Premier ministre, que nous n'avons, ni dans votre propos d'hier matin, ni dans les réponses que vous venez de nous apporter, trouvé des raisons d'infléchir notre position ?

Certes, nous avons, comme tout un chacun, été sensibles à la cordialité, à la bonhomie de votre personne ; nous avons été sensibles — et nous le sommes — à vos origines familiales et universitaires. Mais le problème n'est pas là ; il s'agit d'un problème politique.

Vous nous avez fait part de votre désir d'établir de meilleurs rapports avec le Parlement. Nous en prenons note et nous nous en réjouissons. Mais une première question surgit, dont je crains bien qu'elle ne recouvre un malentendu.

De meilleurs rapports avec le Parlement, ce peut être de meilleurs rapports dans la forme, ce peut être de meilleurs rapports dans le fond.

Dans la forme, s'il s'agit pour vos ministres de venir plus souvent devant nos commissions, de nous distribuer plus cordialement des poignées de main dans les couloirs, nous serons fort satisfaits. Mais ce n'est pas là l'essentiel de la question.

De meilleurs rapports avec le Parlement, cela signifie que, lorsque dans cette Assemblée, sur un point particulier, se dégagera une majorité en vue d'une certaine politique, vous en tiendrez compte dans la marche du gouvernement de notre pays. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, sur quelques bancs au centre gauche, au centre droit et à droite.*)

Or, sur ce premier point — je n'ai que deux observations à présenter — M. Plevin vous a, la nuit dernière, posé la question : s'il y a un débat de politique étrangère, permettez-vous qu'il se conclue par un vote, par le dépôt de motions émanant de parlementaires et traduisant leur volonté souveraine ?

Vous n'avez pas répondu à cette question. Je conclus de votre silence, en dépit du proverbe selon lequel qui ne dit mot consent, que vous nous interdirez de nous exprimer par un vote.

Or, monsieur le Premier ministre, contrairement à ce que vous avez tout à l'heure affirmé à la tribune, nos cinq partenaires de la communauté des Six ont, au cours des négociations sur

l'union politique des Etats d'Europe, formulé des contre-propositions qui ont été imprimées dans un document que je revois encore et où, à chaque page, figurait sur deux colonnes d'un côté la proposition française et de l'autre la contre-proposition de nos partenaires.

Où était la divergence ? Ce n'est pas une question de doctrine, c'est pour nous une question essentielle. Elle était dans le fait que les cinq autres voulaient que l'on envisage sinon pour aujourd'hui, tout au moins pour l'avenir, la possibilité d'un vote à la majorité au sein de ces institutions européennes.

Monsieur le Premier ministre, aucune institution ne peut fonctionner efficacement et durablement avec la règle de l'unanimité.

La Société des nations naguère en a fait la triste expérience ; le conseil de sécurité de l'O. N. U. la fait actuellement. Quel conseil municipal, quel conseil général, quelle assemblée parlementaire, quel gouvernement et même quel conseil d'administration pourraient fonctionner avec la règle de l'unanimité ?

Ce n'est pas là une querelle superficielle, c'est pour nous une querelle de fond. Et c'est parce que la politique européenne dans laquelle vous vous engagez ne débouchera jamais sur la constitution d'une grande puissance à l'Occident de l'Europe, sur les Etats-Unis d'Europe, que tout à l'heure, nous refuserons de vous apporter nos suffrages.

J'arrive à ma deuxième observation. M. Patrice Brocas vous a posé une question sur les institutions. Il vous a demandé si, lorsque sera abordée — puisque tout le monde en parle — la révision de nos institutions, vous prendrez l'engagement qu'il y sera procédé selon les stipulations expressées de l'article 89 de la Constitution, qui prévoit un vote en termes identiques de l'Assemblée nationale et du Sénat.

J'ai infiniment regretté que vous n'avez pas indiqué dans vos réponses que cela allait tellement de soi que vous n'estimiez pas devoir vous y appesantir longuement. Mais là aussi je crains bien que ce silence ne recèle une interprétation que d'ores et déjà nous connaissons et qui nous éloignera encore un peu plus, semble-t-il, de l'application de la Constitution.

Ainsi, nous sommes menacés d'une révision constitutionnelle dont nous ignorons et l'orientation et la procédure.

Mes chers collègues, c'est peut-être le dernier vote essentiel de cette législature. Tout à l'heure, quand le Gouvernement aura recueilli la confiance de la majorité, large ou réduite, de cette Assemblée, vous n'aurez plus à votre disposition — je parle pour cette frange de suffrages qui estiment pouvoir, étant au sein de la majorité, en infléchir la politique — que l'arme si lourde — il est heureux qu'elle soit lourde puisqu'elle est la condition même de la stabilité gouvernementale — de la censure.

Vos regrets seront à ce moment-là, vous le savez, superflus, et c'est parce que nous ne voulons pas prendre la responsabilité d'engager sur ces deux plans celui de l'Europe et celui de la République, notre pays dans la direction que nous redoutons, que nous allons être au regret, quelque sympathie que nous ayons pour vous, monsieur le Premier ministre, et pour beaucoup de vos collaborateurs, de vous refuser nos suffrages. *(Applaudissements sur certains bancs à gauche, à l'extrême gauche, au centre droit et sur de nombreux bancs à droite.)*

**M. le président.** La parole est à M. Motte, dernier orateur inscrit. *(Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre droit.)*

**M. Bertrand Motte.** Monsieur le Premier ministre, il est une première preuve que je désire vous apporter que vous avez été écouté : ce sera la brièveté de mes explications de vote car vous-même avez, je crois, donné dans une large mesure l'exemple de cette brièveté.

C'est, en effet, en peu de minutes au fond que vous avez tout à la fois exposé, hier, le programme de votre Gouvernement et répondu ce matin aux questions, nombreuses pourtant, qui touchaient à des problèmes essentiels de l'ensemble de notre vie politique.

Nous avons pris acte avec satisfaction — je parle ici au nom de la majorité de mes amis — de ce que vous nous avez dit de votre politique économique, financière et sociale. Nous le disons avec vous : pour nous l'orthodoxie financière, la défense de la monnaie, ce n'est pas une fin, c'est un moyen, une condition liminaire d'une politique qui doit essentiellement aboutir dans le domaine humain.

Vous pouvez être sûr de trouver notre appui, notre concours pour tout cet effort d'investissement que vous avez évoqué sans trop de précisions, mais pour lequel vous avez mis, à notre satisfaction, l'accent sur les problèmes de jeunesse et de formation.

Quant à l'Algérie, je ne vous cache pas que, pas plus dans mon groupe que, j'en suis convaincu, dans le secret des cœurs

de tous les groupes, il n'existe cet apaisement, cette sécurité, cette conviction qu'on a trouvé la bonne solution, la solution qui va nous conduire à l'apaisement, à l'équilibre et à la justice.

Ce que je veux marquer — je le fais avec reconnaissance — c'est que vous avez eu un mot qui a provoqué un vif plaisir à nous-mêmes ainsi, j'en suis sûr, qu'à beaucoup de membres de cette Assemblée, pour souligner l'émotion qui vous étreignait. Ce n'est pas une habileté, j'en suis convaincu, étant donné votre réputation d'élégance et de probité.

Je crois que cette émotion est indispensable, parce que je suis de ceux qui pensent que, si des erreurs graves ont pu être commises dans la conduite de cette extraordinaire politique algérienne des quatre dernières années, certaines d'entre elles sont nées de l'absence d'émotion qui a sans doute plané dans la politique algérienne. *(Applaudissements à droite, au centre droit, au centre gauche et sur certains bancs au centre.)*

Bon nombre des orateurs qui vous ont interrogé, monsieur le Premier Ministre, ont mis en avant le problème constitutionnel. De ce côté, vos réponses ne nous ont pas donné satisfaction parce que nous n'avons pas obtenu les précisions que nous souhaitons ni dans l'hypothèse du maintien de la Constitution actuelle, ni dans l'hypothèse d'une réforme de cette Constitution.

Dans celle du maintien de notre Constitution, plusieurs orateurs de mon groupe et d'autres groupes vous ont en quelque sorte posé des questions-tests qui viennent d'être appelées par les collègues qui m'ont précédé. Ces questions-tests n'ont pas reçu les réponses qui pouvaient nous rassurer.

Enfin, nous avons entendu hier la remarquable démonstration de M. le président Paul Reynaud qui nous a montré une nouvelle fois et la permanence de son talent et la permanence de ses idées. Dans le cadre de ses idées, il avait souligné que c'est la part d'initiative qui peut, qui doit revenir constitutionnellement au Gouvernement dans l'ouverture d'une procédure de réforme constitutionnelle.

Tant dans l'hypothèse du maintien de la Constitution actuelle que dans celle d'une perspective de réforme de cette Constitution, je crois ne pas me tromper en disant que votre gouvernement n'a pas eu envie de nous révéler les secrets de sa pensée.

Enfin, un thème a, je crois, à peu près dominé la plupart des interventions qui se sont succédé à cette tribune : le problème européen. Vous avez pu y voir, peut-être, une habileté tactique, comme il est normal qu'il s'en dessine dans les Assemblées. Vous avez aussi admis — je vous en sais gré — que les réflexions qui vous ont été faites pouvaient s'inspirer d'une sincérité totale.

Je crois que personne d'entre nous n'a contesté — je tiens à le répéter ici, parce que c'est simplement l'équité, c'est même un bilan dont nous pouvons être fiers — la part décisive que le Gouvernement français, que le Gouvernement de la V<sup>e</sup> République, a apporté à la construction de l'Europe économique.

Donc, les questions qui vous étaient posées, le petit procès d'intention que vous sentiez sous-jacent dans ces questions, ne visent pas le bilan objectif que vous pouvez présenter. Ce qui nous inquiète toujours, c'est l'intention profonde.

Nous vous avons indiqué les circonstances qui vous aurai-ent permis de dégager nos esprits de ce doute. Ces circonstances, vous ne les avez pas retenues. Vous vous êtes très précisément gardé, dans votre réponse — je crois ne pas la déformer en l'interprétant ainsi — de toute affirmation catégorique de doctrine, quant à votre pensée européenne.

Nous savons bien, comme vous, qu'il faut en cette affaire de l'empirisme. Nous savons bien, comme vous, qu'il faut d'abord avancer pas à pas, avec prudence, pour se garder des erreurs et des divagations. Ce que nous eussions souhaité entendre de vous, c'est l'affirmation que dans cette marche prudente, dans cette prudente tactique, vous étiez animé et dominé par un objectif précis et catégorique, la création d'un pouvoir politique supérieur aux formes politiques des Etats actuellement constitués. *(Applaudissements à droite, au centre gauche, sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à l'extrême gauche.)*

Cette affirmation, nous ne l'avons pas entendue. C'est dire que, sur le problème européen lui-même, nous gardons cette inquiétude que je signalais. C'est dire aussi que nous n'avons pas pu déduire de la sécurité que vous ne nous avez pas apportée un apaisement aux inquiétudes que nous inspire l'examen que nous faisons de notre situation au point de vue de la politique étrangère.

Je regrette que vous n'avez pas accueilli favorablement la suggestion qui vous avait été faite. Il eût été excellent — l'Assemblée s'en serait réjouie — que vous nous proposiez un

débat, sanctionné par un vote, sur les perspectives de politique étrangère de notre pays.

Mais je ne m'attendrai pas davantage sur ce sujet, vous ayant annoncé une première preuve de discrétion.

Voilà le climat dans lequel nous vous avons écouté tout à l'heure, monsieur le Premier ministre. Voilà les questions qui restent en suspens dans notre esprit.

Cet état de choses nous conduit à vous apporter une seconde preuve que nous vous avons également écouté. Vous nous avez fixé un certain nombre de rendez-vous. Avec une honnêteté intellectuelle qui vous honore, vous nous avez dit : je ne peux pas vous apporter de preuves puisque je commence ; et, sur différents points, vous nous avez donné rendez-vous soit pour des débats spécialisés, soit pour des décisions auxquelles le Parlement serait sollicité de s'associer.

Nous acceptons ces rendez-vous. La majorité d'entre nous estime, comme vous, qu'il y a lieu aujourd'hui de surseoir à décider et, si vous le voulez bien, nous reprendrons cette conversation après le sursis d'aujourd'hui qui prendra, pour la plupart d'entre nous, la forme d'une abstention. Nous nous retrouverons devant les problèmes que vous avez évoqués et pour lesquels vous nous avez donné rendez-vous. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre droit.*)

**M. le président.** Je vais mettre aux voix l'approbation du programme du Gouvernement.

En application de l'article 65 du règlement, le vote va avoir lieu au scrutin public à la tribune.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre P.*)

**M. le président.** Le scrutin va être annoncé dans le Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

Je prie MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence et de ne venir voter, par délégation, qu'à l'appel du nom de leur délégué.

**M. le président.** Je rappelle à nos collègues qu'il est indispensable, tant à la rapidité qu'au bon fonctionnement des opérations du scrutin, que les votants se présentent en respectant strictement l'ordre d'appel.

Seuls, ceux dont le nom commence par la lettre affichée voudront bien se grouper au pied de l'escalier de gauche.

J'invite, instamment, nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je rappelle enfin que les députés qui approuvent le programme du Gouvernement appuieront sur le plot « P » et ceux qui le désapprouvent sur le plot « C ».

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à quatorze heures cinq minutes.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

Veuillez enregistrer maintenant les excuses et les congés.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants.....	506
Nombre des suffrages exprimés.....	387
Majorité absolue .....	194
Pour l'adoption.....	259
Contre .....	128

L'Assemblée nationale a approuvé le programme du Gouvernement. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

— 2 —

#### DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. Radius une proposition de loi tendant à rendre obligatoire l'emploi de verres trempés dans la fabrication d'objets susceptibles de provoquer des accidents.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 1697, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. de Benouville et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à étendre les dispositions du décret n° 62-328 du 22 mars 1962 portant amnistie de faits commis dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 1698, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Hersant une proposition de loi tendant à porter amnistie pleine et entière de toutes les infractions commises à l'occasion des événements qui se sont déroulés en Algérie du 1<sup>er</sup> novembre 1954 au 8 avril 1962.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 1699, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mercredi 2 mai, à seize heures trente, séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

La séance est levée.

(*La séance est levée à quatorze heures dix minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,  
RENÉ MASSON.*

#### Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée par M. le président pour le mercredi 2 mai 1962, à 15 heures, dans les salons de la présidence, en vue d'établir l'ordre du jour de l'Assemblée.

#### Nomination de membres de commissions.

(Application de l'article 37, alinéa 3, du règlement.)

Au cours des séances de commissions du vendredi 27 avril 1962, il a été procédé aux nominations suivantes :

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

MM. Chavanne, Lebas, Sid Cara Chérif, Vitel (Jean).

Commission des affaires étrangères :

M. Valentin (Jean).

Commission de la défense nationale et des forces armées :

MM. Deramchi (Mustapha), Heuillard, Teariki.

Commission des finances, de l'économie générale et du plan :

M. Alduy.

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République :

MM. Marie (André), Rossi, Villedieu.

Commission de la production et des échanges :

MM. Boudet, Denis (Ernest), Royer.

#### Bureaux des commissions.

Dans leurs séances du vendredi 27 avril 1962, les six commissions permanentes ont procédé à la nomination de leurs bureaux qui sont ainsi constitués :

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Président : M. Durbet.

Vice-présidents : MM. Debray Guillon, Profichet, Rombeaut.

Secrétaires : MM. Brice, Darchicourt, Kir, Moulessehou (Abbès).

Commission des affaires étrangères :

Président : M. Simonnet.

Vice-présidents : MM. Comte-Offenbach, Conte (Arthur), Mondon.

Secrétaires : MM. Abdesselam, Montagne (Rémy).

Commission de la défense nationale et des forces armées :

Président : M. Bergasse.

Vice-présidents : MM. Bourgund, Halbout, Voilquin.

Secrétaires : MM. Bignon, Miriot, Schmitt (René).

Commission des finances, de l'économie générale et du plan :

Président : M. Reynaud (Paul).

Vice-présidents : MM. Denvers, Dorey, Palewski (Jean-Paul).

Secrétaires : MM. Ebrard (Guy), Weinmann.

Rapporteur général : M. Jacquet (Marc).

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République :

Président : M. Sammarcelli.

Vice-présidents : MM. Mignot, Moras, Portolano.

Secrétaires : MM. Dubuis, Hoguet, Widenlocher.

Commission de la production et des échanges :

Président : M. Lemaire.

Vice-présidents : MM. Briot, Gauthier, Lalle, Montel (Eugène).

Secrétaires : MM. Devemy, Deviq, Fouchier, Hauret.

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE  
(Application des articles 133 à 138 du règlement.)

Art. 138 du règlement :

« Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.

« Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois. »

15197. — 27 avril 1962. — M. Delachenal demande à M. le ministre de l'Intérieur : 1° s'il ne serait pas opportun de réglementer avec plus de netteté le vote par correspondance, notamment en précisant quelle attestation doivent fournir les malades, femmes en couches, infirmes ou incurables qui ont le droit de voter par correspondance en vertu de l'article 10 de l'ordonnance du 20 octobre 1958 modifiant l'article 200-1 du code électoral ; 2° s'il n'y aurait pas lieu de prévoir pour les personnes malades le jour du scrutin ou dans l'impossibilité de se rendre au bureau de vote par suite d'empêchement grave, le droit de voter par procuration selon des modalités à déterminer.

15198. — 27 avril 1962. — M. Delachenal demande à M. le ministre de l'Agriculture s'il n'y aurait pas lieu d'augmenter les subventions accordées au titre de l'habitat rural pour permettre aux exploitants agricoles d'aménager leurs écuries de manière à lutter efficacement contre la tuberculose bovine. L'action menée actuellement pour lutter contre le fléau, risque en effet d'être inefficace si elle ne s'accompagne pas, en même temps, d'une action prophylactique des étables.

15199. — 27 avril 1962. — M. Motte expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques, le cas suivant : une société A était propriétaire d'un peu plus des trois quarts des actions composant le capital d'une société B. Ces actions lui avaient été attribuées en rémunération d'apport de fonds de commerce, pulis de matériel. La valeur desdites actions a été obligatoirement réévaluée par la société A. conformément aux dispositions de la loi n° 59-1472 du 28 décembre 1959 et la taxe de 3 p. 100 grevant la plus-value en

résultant, régulièrement acquittée. A la date du 31 décembre 1961, la société A : 1° a complété la réévaluation de ses actions de la société B en prenant pour base la valeur mathématique du titre, sans abattement ; 2° a racheté sur cette base, les actions appartenant aux autres actionnaires ; 3° a prononcé la dissolution de la société B, la totalité des actions étant réunie entre ses mains. L'administration de l'enregistrement a exigé le paiement de la retenue à la source, au taux de 24 p. 100, sur la différence entre la valeur de l'actif net, et celle de la valeur nominale du capital, c'est-à-dire, sur un prétendu boni de liquidation. Or, ce boni n'existe pas, la société A ayant réévalué les actions dont elle était propriétaire. Il lui demande si l'administration était fondée à déterminer, en vue de sa taxation, un boni de liquidation que la société ne pourra ni constater, ni comptabiliser, tenant ainsi pour inexistantes les conséquences d'une réévaluation imposée par la loi.

15200. — 27 avril 1962. — M. Van der Meersch expose à M. le ministre de l'éducation nationale que des épreuves physiques ayant été ajoutées au programme du baccalauréat, les candidats doivent tirer au sort l'épreuve qui leur échoit. Ce procédé va à l'encontre des préoccupations doctrinaires des Creps qui préparent les professeurs de culture physique à une étude individuelle très méthodique des élèves dont chacun présente des aptitudes ou des déficiences particulières. Considérant donc comme inadmissible de laisser à un tirage au sort le soin de choisir les épreuves qui clôturent le cycle secondaire, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour modifier cet état de choses.

15201. — 27 avril 1962. — M. Bellec demande à M. le ministre de l'éducation nationale : 1° s'il est légal que certains professeurs de langues vivantes soient convoqués quinze ou même vingt fois lors d'une même session pour les examens suivants : B. E. P. C., B. E. C., C. A. P. commerciaux ; 2° quel est le règlement qui oblige ces professeurs titulaires à assurer gratuitement la surveillance et l'interrogation des candidats aux examens ci-dessus, lorsque celles-ci tombent en dehors de leurs heures normales de service ; 3° quel est, alors le nombre d'heures gratuites (maximum) dues par un même professeur pour une même session ; 4° si l'administration est fondée à prendre des sanctions à l'égard des professeurs titulaires de langues vivantes qui n'acceptent pas de faire ces travaux non payés en dehors de leurs heures normales de cours et pour les examens précédemment mentionnés, et quelles sont ces sanctions ; 5° que doit faire un professeur certifié (ou assimilé) pour prétendre au bénéfice d'heures supplémentaires ou de suppléance lorsqu'il effectue des surveillances ou des interrogations à l'occasion des examens du B. E. P. C., du B. E. C. et des différents C. A. P. commerciaux (selon la circulaire du 17 novembre 1950)

15202. — 27 avril 1962. — M. André Beauguitte rappelle à M. le ministre de la construction que ses services ont affirmé, à plusieurs reprises, que les doasiers de dommages de guerre mobiliers étaient tous réglés ; et demande l'action qu'il faudra entreprendre pour qu'un sinistré né le 28 août 1882 à Lion-devant-Dune (Meuse), donc âgé de soixante-dix-neuf ans et demi reçoive l'indemnité à laquelle il a droit, indemnité fixée en 1958 par une juridiction de dommages de guerre, observation étant faite que les démarches effectuées par le sinistré depuis lors pour obtenir le règlement de son dossier n'ont pas été couronnées de succès

15203. — 27 avril 1962. — M. Davoust expose à M. le ministre des postes et télécommunications que les receveurs, petites catégories, sont actuellement particulièrement défavorisés et que leur situation s'est trouvée progressivement très diminuée. Il souligne qu'il importe, devant le climat d'incertitude et d'amertume qui règne chez les intéressés, de revaloriser une fonction dont il est unanimement reconnu qu'elle a été ravalée à un rang inférieur et dont le déclassement a commencé dès 1943 avec la suppression de l'examen de receveur de 6<sup>e</sup> classe. Il demande si, pour remédier à ce regrettable état de choses, il compte prendre les mesures suivantes : 1° maintien d'un cadre unique chez les receveurs, sans distinction de catégorie A et B ; 2° en cas de suppression de la 4<sup>e</sup> classe, report de la 5<sup>e</sup> sur la 4<sup>e</sup> avec l'indice afférent à ce grade ; 3° possibilité aux receveurs de 5<sup>e</sup> classe passés en 4<sup>e</sup> d'accéder à la R. 3 à égalité avec les contrôleurs principaux.

15204. — 27 avril 1962. — M. Van der Meersch demande à M. le ministre du travail s'il ne compte pas intervenir auprès de son collègue compétent pour faire bénéficier immédiatement des prestations maladie de la sécurité sociale les anciens combattants de 1914-1918, leur femme et leurs enfants à charge, impotents ou invalides. S'il est exact que les dépenses d'aide médicale sont écrasantes pour l'Etat, il n'en est pas moins inacceptable que des vieillards ne solliciteraient pas cette aide s'ils étaient assurés sociaux et si 80 p. 100 de leurs frais médicaux et pharmaceutiques

leur étaient remboursés. Il conviendra, en effet, qu'il est pénible de voir, par exemple, un vieux soldat décoré, cité, être dans l'obligation de retirer ses dernières économies de la caisse d'épargne pour payer des frais médicaux, médecin et ordonnance, parce que non bénéficiaire de l'aide de la sécurité sociale.

**15205.** — 27 avril 1962. — **M. Burlot** rappelle à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'en raison du manque de crédits, il n'a jamais été possible d'accorder aux anciens combattants de la guerre 1914-1918, prisonniers, le bénéfice du pécule dont ils réclament l'attribution au même titre que leurs camarades de la guerre 1939-1945. Il lui demande si le Gouvernement ne pourrait inscrire cette disposition dans les crédits actuellement examinés par les services du ministère des finances, compte tenu du fait que le nombre d'attributaires serait fort peu élevé et, partant, la charge pour le Trésor très mince. Ce serait un geste d'équité qui rétablirait la parité entre les anciens combattants des deux guerres.

**15206.** — 27 avril 1962. — **M. Zillier** demande à **M. le ministre du travail** : 1° quelles sont les exigences de l'inspection du travail en ce qui concerne la composition des savons en pâte mis à la disposition des ouvriers ; 2° si la mise à la disposition des ouvriers dans les lavabos des entreprises d'essuie-mains et de savons est obligatoire ; 3° si des infractions ont été constatées au cours de ces dernières années à ces dispositions.

**15207.** — 27 avril 1962. — **M. Bellec** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que, au cours de la dernière session parlementaire, l'Assemblée nationale avait adopté l'amendement n° 6 au numéro 1609 de la loi de finances pour 1962, commission mixte. Cet amendement majorait les crédits de l'article 24 de 487.148.770 nouveaux francs, afin : 1° de rétablir le crédit initial inscrit dans le projet de loi ; 2° de majorer ce crédit de 25 millions de nouveaux francs pour étendre aux sous-officiers les plus anciens le bénéfice des mesures de relèvement indiciaire prévues par les décrets et arrêtés du 6 septembre 1961 dans le cadre de la revalorisation de la condition militaire. Dans l'exposé des motifs, il était précisé que, dans ces conditions, l'ensemble du corps des sous-officiers bénéficierait du plan de revalorisation qui aurait, de ce fait, également son incidence sur la situation des personnels retraités. Il lui demande : 1° quel est le nombre de points d'indice, par grade, qui a été accordé au personnel visé par cet amendement ; 2° à quelle date approximative le personnel de l'active comme le personnel retraité sera bénéficiaire de ces dispositions.

## REPONSES DES MINISTRES

### AUX QUESTIONS ECRITES

#### AGRICULTURE

**14190.** — **M. André Beauguilte** expose à **M. le ministre de l'agriculture** qu'en raison des nouvelles dispositions statutaires applicables au 1<sup>er</sup> janvier 1959, la hiérarchie interne au corps des préposés des eaux et forêts se trouve actuellement écrasée et que les chefs de district de cette administration, jadis séparés de leurs subordonnés par 75 points nets d'indice, ne le sont plus en réalité que par 30 points. Il s'ensuit de ce fait un grave mécontentement de ces fonctionnaires, recrutés par un concours difficile et chargés de responsabilités importantes, amenant à un désintéressement de promotion préjudiciable au bon fonctionnement du service l'ensemble du corps de base. Il lui demande de lui faire connaître les raisons pour lesquelles le passage envisagé de ce grade de fonctionnaires dans le cadre B n'a pas encore fait l'objet de propositions de son département. (Question du 3 mars 1962.)

**14327.** — **M. Rousselot** expose à **M. le ministre de l'agriculture** qu'en raison de nouvelles dispositions statutaires applicables au 1<sup>er</sup> janvier 1959, la hiérarchie interne au corps des préposés des eaux et forêts, se trouve actuellement écrasée et que les chefs de district de cette administration, jadis séparés de leurs subordonnés par 75 points nets d'indice, ne le sont plus en réalité que par 30 points. Il s'ensuit un grave mécontentement de ces fonctionnaires, recrutés par un concours difficile et chargés de responsabilités importantes, amenant l'ensemble du corps de base à un désintéressement de promotion préjudiciable au bon fonctionnement du service. Il lui demande de lui faire connaître les raisons pour lesquelles le passage envisagé de ce grade de fonctionnaires dans le cadre B n'a pas encore fait l'objet de propositions de son département. (Question du 10 mars 1962.)

**14441.** — **M. Maurice Faure** expose à **M. le ministre de l'agriculture** qu'en raison de nouvelles dispositions statutaires applicables au 1<sup>er</sup> janvier 1959, la hiérarchie interne au corps des préposés des

eaux et forêts se trouve actuellement écrasée et que les chefs de district de cette administration, jadis séparés de leurs subordonnés par 75 points nets d'indice, ne le sont plus en réalité que par 30 points. Il s'ensuit de ce fait un grave mécontentement de ces fonctionnaires, recrutés par un concours difficile et chargés de responsabilités importantes, amenant à un désintéressement de promotion préjudiciable au bon fonctionnement du service l'ensemble du corps de base. Il lui demande de lui faire connaître les raisons pour lesquelles le passage envisagé de ce grade de fonctionnaires dans le cadre B n'a pas encore fait l'objet de propositions de son département. (Question du 17 mars 1962.)

**14444.** — **M. Jusklewski** expose à **M. le ministre de l'agriculture** qu'en raison de nouvelles dispositions statutaires applicables au 1<sup>er</sup> janvier 1959, la hiérarchie interne au corps des préposés des eaux et forêts se trouve actuellement écrasée et que les chefs de district de cette administration, jadis séparés de leurs subordonnés par 75 points nets d'indice, ne le sont plus en réalité que par 30 points. Il s'ensuit, de ce fait, un grave mécontentement de ces fonctionnaires, recrutés par un concours difficile et chargés de responsabilités importantes, amenant à un désintéressement de promotion, préjudiciable au bon fonctionnement du service, l'ensemble du corps de base. Il lui demande de lui faire connaître les raisons pour lesquelles le passage envisagé de ce grade de fonctionnaires dans le cadre B n'a pas encore fait l'objet de proposition de son département. (Question du 17 mars 1962.)

**14445.** — **M. Paquet** expose à **M. le ministre de l'agriculture** qu'en raison de nouvelles dispositions statutaires applicables au 1<sup>er</sup> janvier 1959, la hiérarchie interne au corps des préposés des eaux et forêts se trouve actuellement écrasée et que les chefs de district de cette administration, jadis séparés de leurs subordonnés par 75 points nets d'indice, ne le sont plus en réalité que par 30 points. Il s'ensuit, de ce fait, un grave mécontentement de ces fonctionnaires, recrutés par un concours difficile et chargés de responsabilités importantes, amenant à un désintéressement de promotion, préjudiciable au bon fonctionnement du service, l'ensemble du corps de base. Il lui demande de lui faire connaître les raisons pour lesquelles le passage envisagé de ce grade de fonctionnaires dans le cadre B n'a pas encore fait l'objet de proposition de son département. (Question du 17 mars 1962.)

**14449.** — **M. Vanler** expose à **M. le ministre de l'agriculture** qu'en raison de nouvelles dispositions statutaires applicables au 1<sup>er</sup> janvier 1959, la hiérarchie interne au corps des préposés des eaux et forêts se trouve actuellement écrasée et que les chefs de district de cette administration, jadis séparés de leurs subordonnés par 75 points nets d'indice, ne le sont plus en réalité que par 30 points. Il s'ensuit, de ce fait, un grave mécontentement de ces fonctionnaires, recrutés par un concours difficile et chargés de responsabilités importantes, amenant à un désintéressement de promotion, préjudiciable au bon fonctionnement du service, l'ensemble du corps de base. Il lui demande de lui faire connaître les raisons pour lesquelles le passage envisagé de ce grade de fonctionnaires dans le cadre B n'a pas encore fait l'objet de proposition de son département. (Question du 17 mars 1962.)

**14697.** — **M. Joseph Perrin** expose à **M. le ministre de l'agriculture** qu'en raison de nouvelles dispositions statutaires applicables au 1<sup>er</sup> janvier 1959, la hiérarchie interne au corps des préposés des eaux et forêts se trouve actuellement écrasée et que les chefs de district de cette administration, jadis séparés de leurs subordonnés par 75 points nets d'indice, ne le sont plus en réalité que par 30 points. Il s'ensuit de ce fait un grave mécontentement de ces fonctionnaires, recrutés par un concours difficile et chargés de responsabilités importantes, amenant à un désintéressement de promotion préjudiciable au bon fonctionnement du service, l'ensemble du corps de base. Il lui demande de lui faire connaître les raisons pour lesquelles le passage envisagé de ce grade de fonctionnaires dans le cadre B n'a pas encore fait l'objet de propositions de son département. (Question du 31 mars 1962.)

**14968.** — **M. Grasset-Morel** expose à **M. le ministre de l'agriculture** qu'en raison de nouvelles dispositions statutaires applicables au 1<sup>er</sup> janvier 1959, la hiérarchie interne au corps des préposés des eaux et forêts se trouve actuellement écrasée et que les chefs de district de cette administration, jadis séparés de leurs subordonnés par 75 points nets d'indice, ne le sont plus en réalité que par 30 points. Il s'ensuit de ce fait un grave mécontentement de ces fonctionnaires, recrutés par un concours difficile et chargés de responsabilités importantes, amenant à un désintéressement de promotion préjudiciable au bon fonctionnement du service, l'ensemble du corps de base. Il lui demande de lui faire connaître les raisons pour lesquelles le passage envisagé de ce grade de fonctionnaires dans le cadre B n'a pas encore fait l'objet de propositions de son département. (Question du 31 mars 1962.)

**Réponse.** — Il est précisé aux honorables parlementaires que le département de l'agriculture envisage effectivement de constituer les chefs de district et chefs de district apérialisés des eaux et forêts en un corps de catégorie B du type prévu par le décret n° 61-204 du 27 février 1961. A cet effet, les crédits et transformations d'emplois nécessaires seront proposés dans le cadre du projet de budget pour 1963 et, par ailleurs, un projet de décret statutaire actuellement en voie d'élaboration sera prochainement soumis aux autres départements ministériels intéressés.

# ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du vendredi 27 avril 1962.

## SCRUTIN (N° 185) publié à la tribune

Sur l'approbation du programme du Gouvernement de M. Pompidou.

Nombre des votants..... 506  
 Nombre des suffrages exprimés..... 387  
 Majorité absolue..... 194

Pour l'adoption..... 259  
 Contre ..... 128

L'Assemblée nationale a approuvé.

### Ont voté pour (1) :

MM. Ahmed Mohamed. Anthonioz. Baouya. Barboucha (Mohamed). Barrot (Noël). Beauguette (André). Becker. Becue. Badredine (Mohamed). Bégué. Bekri (Mohamed). Beller. Bénard (François). Rendjelida (Ali). Beneikadi (Benalla). Benhacine (Abdelmadjid). Benhalla (Khéfil). Bénouville (de). Benssedick Cheikh. Bérard. Bernasconi. Berroualme (Djelloud). Besson (Robert). Bellencourt. Bignon. Bisson. Boinwillers. Bonnet (Christian). Bord. Borocco. Boscher. Bosson. Boudjodir (Hachimi). Bounadjera (Belaid). Boulet. Bourgeois (Georges). Bourgoin. Bourgund. Bouialbi (Ahmed). Bricout. Briot. Buot (Henri). Burlot. Buron (Gilbert). Cachel. Calméjane. Carbon. Carous. Carter. Catalifaud. Chamant. Chapalain. Chareyre. Charid. Charret. Chauvet. Chavaune. Chazelle. Chelha (Mustapha). Chibi (Abdelbaki). Clerget. Clermontel. Collette. Comte-Offenbach. Coudray. Courmaros. Courant. Crouan. Dalainzy. Dalbos. Dameffe. Danlio. Dassault (Marcel).	Davoust. Degraeve. Delachenal. Delaporte. Delemontex. Dellaune. Denis (Bertrand). Mme Devaud (Marcelle). Mlle Dienesch. Olet. Dilligent. Djouini (Mohamed). Bolez. Dorey. Dreyfous-Ducas. Drouot-L'Herminie. Duchesne. Duffot. Durand. Durhat. Duvillard. Fanton. Forri (Pierre). Fouillard. Fouques-Duparc. Fourmond. Fréville. Fric. Frys. Gabelle (Pierre). Gahlam Makhlouf. Gamel. Garnier. Garraud. Godefroy. Gouled (Hassan). Gracia (de). Grenier (Jean-Marie). Grussenmeyer. Guettaf Ali. Gullion. Habib-Deboncle. Halbout. Halgouët (du). Hann. Hauré. Hoguet. Hostache. Jacques (Marc). Jacson. Jailhon. Jamot. Janyler. Jarrot. Jouhanneau. Kascher. Kasperelt. Kerveguen (de). Mme Kheblani (Rebiha). Klorsi (Sadok). Collette. Labbé. La Combe. Lapeyrusse. Lathière. Laudrin. Laurent. Laurin. Lavigne. Le Bault de la Morinière.	Leococq. Le Doutrec. Le Duc (Jean). Leduc (René). Le Guen. Lemaire. Lepidi. Le Tac. Le Theule. Liegler. Liquard. Longuet. Lopez. Luciani. Lurie. Lux. Mahias. Mailhot. Malinguy. Mallein (Ali). Marcellin. Marceuet. Marchetti. Maridet. Mlle Martinache. Mazo. Meck. Méhaignerle. Mekki (René). Michaud (Louis). Millot (Jacques). Mirguet. Mocquiaux. Mondon. Montagne (Max). Moore. Moras. Morisse. Moulessehou (Abbès). Moulin. Moynet. Nader. Neuwirth. Noiret. Nou. Nungesser. Orillon. Orvoën. Palewskl (Jean-Paul). Pasquini. Péretti. Perrin (Joseph). Perrot. Peyrel. Peytel. Pezé. Philippe. Planca. Picquet. Plazanet. Poulpiquet (de). Preamont (de). Profichet. Quentier. Radius. Raphaël-Leygues. Rault. Rault. Renouard. Réthoré. Roy. Rivière (René). Richards. Rivain.
--	--	---

Rivière (Joseph).  
 Roques.  
 Roulland.  
 Rousselot.  
 Roustan.  
 Roux.  
 Ruais.  
 Saadi (Ali).  
 Sagette.  
 Salmouni (Brahim).  
 Saldi (Berrezoug).  
 Sainte-Marie (de).  
 Selado.  
 Sammarcelli.

Sanglier Jacques).  
 Sanson.  
 Santoni.  
 Sarazin.  
 Schmittlein.  
 Sesinaisons (de).  
 Simonnet.  
 Souchal.  
 Taillinger (Jean).  
 Teisseire.  
 Terre.  
 Thorailler.  
 Tomasini.  
 Touret.

Valabrière.  
 Van der Meersch.  
 Van Haecke.  
 Vanier.  
 Vendroux.  
 Viallet.  
 Vidal.  
 Viller (Pierre).  
 Voilquin.  
 Volsin.  
 Wagner.  
 Weber.  
 Weinman.  
 Ziller.

### Ont voté contre (1) :

MM.  
 Abdesselam.  
 Arnult.  
 A... (Ouali).  
 Ballanger (Robert).  
 Ballesti.  
 Bayou (Raoul).  
 Béchard (Paul).  
 Béraudier.  
 Biaggi.  
 Billères.  
 Billoux.  
 Bonnel (Georges).  
 Boualam (Saldi).  
 Boudet.  
 Bourdellès.  
 Bourgeois (Pierre).  
 Boutard.  
 Brice.  
 Broras.  
 Canat.  
 Cance.  
 Cassagne.  
 Catayée.  
 Cathia.  
 Cernolacce.  
 Chanderagor.  
 Colonna (Henri).  
 Conle (Arthur).  
 Darchicourt.  
 Darras.  
 David (Jean-Paul).  
 Dejean.  
 Mme Delabie.  
 Debeucque.  
 Delesalle.  
 Denis (Ernest).  
 Denvers.  
 Deramchi (Mustapha).  
 Derancy.  
 Deschleaux.  
 Desmiches.  
 Devig.

Heras.  
 Dixmier.  
 Djebbour (Ahmed).  
 Douzans.  
 Ironne.  
 Duchâteau.  
 Dumortier.  
 Durroux.  
 Ehrard (Guy).  
 Erard (Just).  
 Faure (Maurice).  
 Forest.  
 Gallard (Félix).  
 Gauthier.  
 Gernez.  
 Godonnière.  
 Grasset (Yvon).  
 Grenier (Fernand).  
 Gulluniller.  
 Heullard.  
 Jonalalen (Abreñe).  
 Juskleuanski.  
 Kaouah (Mourad).  
 Lacaze.  
 Lacoste-Lareymondie (de).  
 Lacroix.  
 Laffin.  
 Laradji (Mohamed).  
 Larue (Tony).  
 Lauriol.  
 Leclhardi (Francis).  
 Legaret.  
 Legroux.  
 Lejeune (Max).  
 Le Pen.  
 Lollve.  
 Longueue.  
 Marçais.  
 Marie (André).  
 Marquaire.  
 Mazurier.  
 Médecin.  
 Merrier.

Mirlot.  
 Moilnet.  
 Mollet (Guy).  
 Monnerville (Pierre).  
 Moutal.  
 Montel (Eugène).  
 Muller.  
 Durroux.  
 Niès.  
 Padovani.  
 Palméro.  
 Pavot.  
 Pic.  
 Picard.  
 Pierrebourg (de).  
 Pigeot.  
 Pillet.  
 Ploven (René).  
 Poignant.  
 Portolano.  
 Poulier.  
 Prival (Charles).  
 Privet.  
 Puech-Samson.  
 Regaudie.  
 Renucci.  
 Rochet (Waldeck).  
 Rousseau.  
 Royer.  
 Schaffner.  
 Schmitt (René).  
 Sid Cara Chérif.  
 Tehib (Abdallah).  
 Thomazo.  
 Thorez (Maurice).  
 Valentin (Jean).  
 Vals (Francis).  
 Var.  
 Vêry (Emmanuel).  
 Villédeu.  
 Villon (Pierre).  
 Vinciguerra.  
 Widenlocher.  
 Yrissou.

### Se sont abstenus volontairement (1) :

MM.  
 Aitlères (d').  
 Albert-Sorel (Jean).  
 Alliot.  
 Arrighi (Pascal).  
 Mme Ayme de la Cite vrellère.  
 Barnaudy.  
 Baudis.  
 Baylot.  
 Régoulin (André).  
 Bénéard (Jean).  
 Bergasse.  
 Bill.  
 Boisdé (Raymond).  
 Boscary-Monsservin.  
 Boutillot.  
 Bourne.  
 Brécard.  
 Brugeroille.  
 Caillaud.  
 Caillemer.  
 Camino.  
 Carville (de).  
 Cassez.  
 Cerneau.  
 Césaire.  
 Chapuls.  
 Charpentier.  
 Charvet.  
 Chopin.  
 Clamens.  
 Collinet.

Collamb.  
 Colonna d'Antriani.  
 Commenay.  
 Coste-Florét (Paul).  
 Coulon.  
 Cruels.  
 Debray.  
 Defrez.  
 Doshors.  
 Devemy.  
 Devèze.  
 Donenech.  
 Doublé.  
 Dubuis.  
 Dufour.  
 Duthell.  
 Faure (Henri).  
 Faulquier.  
 Féron (Jacques).  
 Fouchier.  
 Fraissinet.  
 Frédéric-Dupont.  
 Fulchiron.  
 Gavini.  
 Grandmaison (de).  
 Grasset-Morel.  
 Gulllain.  
 Gullton (Antoine).  
 Hémain.  
 Hénault.  
 Hersant.  
 Ihuel.  
 Jacquél (Michel).

Japlot.  
 Jarrosson.  
 Jouault.  
 Joyon.  
 Junot.  
 Klr.  
 Lainé (Jean).  
 Lalle.  
 Lambert.  
 Lebas.  
 Lefèvre d'Ormesson.  
 Legendre.  
 Le Montagner.  
 Le Roy Ladurie.  
 Lomhard.  
 Marlotte.  
 Mayer Félix.  
 Mignot.  
 Montagne (Rémy).  
 Motte.  
 Paquet.  
 Perrin (François).  
 Pérus (Pierre).  
 Potli (Eugène).  
 Claudius).  
 Pinoteau.  
 Pinvidic.  
 Poudevigne.  
 Quinson.  
 Raymond-Clergue.  
 Reynaud (Paul).  
 Rieunaud.  
 Ripert.

Robichon	Sy.	Trémollet de Villers
Roche-Defrance.	Sziessell.	Turc (Jean).
Roclore.	Tardieu.	Turroques.
Rombeauf.	Thomas.	Ulrich.
Rossi.	Mme Thome	Vaschell.
Sablé.	Palenôtre	Vayron (Philippe).
Sallenave.	Tréboise	Villeneuve (de).
Sicard.	Trellu	Vitel (Jean).

**N'ont pas pris part au vote :**

MM.	Boulsane (Mohamed).	Laurell.
Albrand.	Clément.	Malleville.
Aldry.	Ducos.	Maïoum (Iffad).
Al Sid Boubakour.	Duterne.	Messaoudi (Kaddour).
Belabed (Slimane).	Eiun.	Roit.
Benazzedine.	Escudier.	Saffiard du Rivault.
Bidaul (Georges).	Filiat.	Schuman (Robert).
Mlle Bouhsa (Kheira).	Hassani (Noureddine).	Seitlinger.
Bouchet.	Ibrahim Said.	Toulain.
Boudi (Mohamed).	Ihaddaden (Mohamed).	Vignau.

**N'ont pas pris part au vote :**

(Application de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958.)

MM.	Maziol.	Pfiflin.
Dumas.	Peyrolle.	Schumann (Maurice).
Dusseaux.		

**Excusés ou absents par congé (2) :**

(Application de l'article 159, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM.	Losle.	Teariki.
Agha-Mir.	Montesquiou (de).	Thibault (Edouard).
Gréverie.	Sourlet.	Zegliouf.
Lenormand (Maurice).		

**N'a pas pris part au vote :**

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

**Ont délégué leur droit de vote :**

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Allot à M. Devèze (maladie).  
 Arnulf à M. Calonna (Henri) (maladie).  
 Azem à M. Loualalen (maladie).  
 Baouya à M. Roax (maladie).  
 Barniaudy à M. Domenech (maladie).  
 Baylot à M. Junot (accident).  
 Bédredine à M. Bendjelida (maladie).  
 Bégué à M. Bignon (événement familial grave).  
 Bénard (François) à M. Marchetti (maladie).  
 Benhaïne à M. Barhoucha (événement familial grave).  
 Benouville (de) à M. Pérelli (maladie).  
 Bérard à M. Bourguin (maladie).  
 Bernasconi à M. Raulet (assemblées internationales).  
 Besson (Robert) à M. Morns (maladie).  
 Bonalam (Said) à M. Abdesslam (maladie).  
 Bouchet à M. Jarrot (maladie).  
 Bouillot à M. Jouanil (maladie).  
 Boulsane à M. Pillet (maladie).  
 Bourdelles à M. Douzans (événement familial grave).  
 Bourgeois (Georges) à M. Buron (Gilbert) (maladie).  
 Bourgeois (Pierre) à M. Bayou (maladie).  
 Bourguin à M. Nungesser (maladie).  
 Bourrie à M. Vayron (maladie).  
 Brecnard à M. Charvel (maladie).  
 Callemier à M. Gullion (maladie).  
 Carous à M. Ruais (maladie).  
 Chandernagor à M. Dejean (maladie).  
 Chareyre à M. Rousselot (maladie).  
 Chelha à M. Cachat (maladie).  
 Coulon à M. Jacques (Michel) (maladie).  
 Courant à M. Bellencourt (maladie).  
 Darchécourt à M. Dumortier (cas de force majeure).  
 Darras à M. Evrard (Just) (assemblées internationales).  
 Dassault (Marcel) à M. Clermontel (maladie).  
 David (Jean-Paul) à M. Valentin (Jean) (maladie).  
 Delesalle à M. Chapuis (maladie).  
 Denis (Ernest) à M. Rousseau (maladie).  
 Deshors à M. Doublet (maladie).  
 Derancy à M. Béchard (Paul) (maladie).  
 Devaud à M. Danilo (mission).  
 MM. Drouot-L'Hermine à M. Gullion (assemblées internationales).  
 Dubuis à M. Belroz (événement familial grave).  
 Duthel à M. Davoust (maladie).  
 Fouques-Juparc à M. Lopez (maladie).  
 Fréville à M. Coudray (maladie).  
 Gallard à M. Faure (Maurice) (maladie).  
 Garnier à M. Joulhanneux (maladie).  
 Garraud à M. Becker (événement familial grave).

MM. Goutel (Hassan) à M. Charret (maladie).  
 Gracia (de) à M. Lavigne (maladie).  
 Grandvaux (de) à M. Robichon (maladie).  
 Grasset-Morel à M. Pondevigne (événement familial grave).  
 Grenier (Jean-Marie) à M. Guttmuller (maladie).  
 Guillan à M. Cloupin (maladie).  
 Halganet (du) à M. Denis (Bertrand) (maladie).  
 Heialu à M. Le Moutagner (maladie).  
 Hersant à Mme Delafé (maladie).  
 Hugel à M. Bonnel (Christian) (maladie).  
 Jaeson à M. Santoni (maladie).  
 Jaillon à M. Riemann (maladie).  
 Jarrosson à M. Legendre (assemblées internationales).  
 Lacaize à M. Lacoste-Lareymondie (de) (maladie).  
 Lapeyrusse à M. Valabrègue (maladie).  
 Laurin à M. Boscher (cas de force majeure).  
 Lecoq à M. Kereher (cas de force majeure).  
 Lepidi à M. Van der Mersch (maladie).  
 Le Roy Ladurie à M. Lainé (maladie).  
 Liugier à M. Tourret (assemblées européennes).  
 Liguard à M. Lathière (assemblées européennes).  
 Lombard à M. Delachenal (événement familial grave).  
 Longuel à M. Volquin (événement familial grave).  
 Maillot à M. Clerget (maladie).  
 Marie (André) à M. Lehas (maladie).  
 Mariotte à M. Dufour (assemblées internationales).  
 Marquaire à M. Canal (événement familial grave).  
 Mayer (Félix) à M. Kuntz (maladie).  
 Meck à M. Lux (maladie).  
 Médecin à M. Szigeti (événement familial grave).  
 Mekki à M. Salado (maladie).  
 Mercier à M. Poignant (maladie).  
 Messaoudi à M. Vignau (maladie).  
 Michaud à M. Barrot (Noël) (assemblées internationales).  
 Millot à M. La Combe (maladie).  
 Monnerville à M. Mazurier (maladie).  
 Montagne (Max) à M. Duvalard (maladie).  
 Montalat à M. Lacroix (cas de force majeure).  
 Morisse à M. Le Donnez (maladie).  
 Muller à M. Schmitt (René) (maladie).  
 Nader à M. Pouliduel (de) (maladie).  
 Nibès à M. Lolive (maladie).  
 Orillon à M. Sesmaisons (de) (assemblées internationales).  
 Padovani à M. Cassagne (maladie).  
 Palmiero à M. Chauvel (événement familial grave).  
 Pasquini à M. Ziller (maladie).  
 Petit (Eugène-Claudius) à M. Pieven (René) (événement familial grave).  
 Peyret à M. Charé (maladie).  
 Philippe à M. Diligent (maladie).  
 Pianta à M. Viller (Pierre) (événement familial grave).  
 Pic à M. Privet (maladie).  
 Privat à M. Leenhardt (Fransel) (maladie).  
 Puech-Sanson à M. Miriot (maladie).  
 Radius à M. Dalbos (assemblées européennes).  
 Raull à Mlle Bienesch (maladie).  
 Ribière (René) à M. Moulin (mission).  
 Rivière (Joseph) à M. Chazelle (maladie).  
 Roclore à M. Japlot (maladie).  
 Roustan à M. Teissère (événement familial grave).  
 Royer à M. Boudet (cas de force majeure).  
 Saïdi (Berrezoug) à M. Neuwirth (maladie).  
 Sainte-Marie (de) à M. Duffol (maladie).  
 Sanglier à M. Dreyfous-Ducas (maladie).  
 Sanson à M. Schmittlein (maladie).  
 Schaffner à M. Gernez (maladie).  
 Schumann (Robert) à M. Seitlinger (maladie).  
 Sicard à M. Godetroy (maladie).  
 Seitlinger à M. Lemaire (maladie).  
 Tebli (Abdallah) à M. Poriotano (maladie).  
 Tomasini à M. Roulland (assemblées internationales).  
 Tréboise à M. Boscury-Mousservin (maladie).  
 Trellu à M. Dolez (maladie).  
 Trémollet de Villers à M. Motte (maladie).  
 Ulrich à M. Thomas (maladie).  
 Vanier à M. Malnguy (maladie).  
 Var à M. Montel (maladie).  
 Very (Emmanuel) à M. Widenlocher (maladie).  
 Vialet à M. Lurie (maladie).  
 Villon (Pierre) à M. Ballanger (maladie).  
 Vinciguerra à M. Legroux (maladie).  
 Voisin à M. Souchal (maladie).  
 Weber à M. Delainzy (cas de force majeure).  
 Welman à M. Richards (maladie).

**Motifs des excuses :**

(Application de l'article 159, alinéa 3, du règlement.)

MM. Agha-Mir (maladie).	MM. Montesquiou (de) (mission).
Gréverie (maladie).	Sourlet (maladie).
Lenormand (Maurice) (maladie).	Thibault (Edouard) (maladie).
Losle (maladie).	Zegliouf (événement familial grave).

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

(2) Se reporter à la liste ci-après des motifs des excuses.